

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 10 juillet 2023, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une entrée charretière de 15,84 mètres et un espace de 7,66 mètres entre les deux entrées charretières sur la rue des Entrepreneurs, au lieu d'un espace de 10 mètres entre deux entrées charretières et de 12,2 mètres pour les rayons de virage avec des camions.

- ✓ **Adresse :** 316, rue des Entrepreneurs

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Rendre conforme la marge arrière de la remise de 0,90 mètre de la limite est du terrain au lieu d'une marge de recul de 1 mètre.

- ✓ **Adresse :** 14, rue Jean-Rolandeau

3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un empiètement de 3 mètres pour la transformation de la galerie latérale en porche au lieu de 2 mètres.

- ✓ **Adresse :** 3, rue des Ormes

4^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Autoriser dans la seconde cour avant un abri d'auto, à autoriser l'implantation de l'abri d'auto à 3,15 mètres de la seconde ligne avant de la propriété, à autoriser un cabanon dans la seconde cour avant et à autoriser un cabanon à une distance de 5 mètres de la seconde ligne avant.

- ✓ **Adresse :** 59, rue de la Seigneurie

5^e DEMANDE

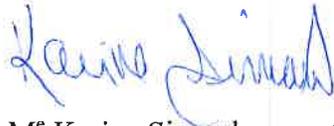
- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'utilisation de trois revêtements de toiture, soit du bardeau noir, de la tôle architecturale noire et de la membrane élastomère, au lieu d'un seul revêtement de toiture.

- ✓ **Adresse :** 222, boulevard Taché Est

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Fait à Montmagny, ce 22^e jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate